



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 21/06/2021

Hausse de l'accidentalité routière dans la Vienne au mois de mai 2021 Avec l'allègement des contraintes sanitaires, la préfecture de la Vienne rappelle qu'il est essentiel de retrouver les bonnes habitudes sur la route

Selon les estimations de l'Observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR), le mois de mai 2021 est marqué par une forte hausse du nombre d'accidents corporels (+15), mais une baisse par rapport à mai 2019 (-11), mois davantage propice à une comparaison.

Cette tendance s'accompagne d'une hausse du nombre de victimes graves (tués et blessés hospitalisés), dont le nombre a plus que doublé (13 victimes contre 6 à la même période en 2020). Toutefois, cette évolution est à nuancer au regard de la baisse observée en comparaison avec mai 2019 (-11).

Deux personnes ont été tuées à l'instar de mai 2020 (1 en mai 2019).

À l'exception du nombre de morts, tous les indicateurs sont ainsi à la hausse par rapport à 2020, mais en baisse par rapport à 2019, avec :

- 24 accidents corporels contre 9 en mai 2020 et 35 en mai 2019,
- 31 personnes blessées (9 en mai 2020 et 39 en mai 2019), dont 11 hospitalisées (4 en 2020 et 23 en 2019).

Bilan de la mortalité depuis janvier 2021

- 12 décès sont à déplorer sur les routes du département, soit 2 de plus par rapport aux cinq premiers mois de 2020 et un de plus par rapport à 2019.
- Parmi les personnes tuées, un tiers sont des jeunes (contre 5 de janvier à mai 2020 et 3 de janvier à mai 2019). Un tiers sont des seniors (contre 2 tués pour 2020 et 3 pour 2019). Le dernier tiers se situe dans la tranche des 30-65 ans (4 tués contre 3 en 2020 et 2 en 2019).
- La mortalité des deux-roues motorisés a bénéficié des restrictions de déplacement. Trois avaient perdu la vie sur la même période en 2020, et 4 en 2019, aucun en revanche en 2021. Un cycliste, un piéton et un usager de quadricycle léger à moteur sont décédés (2 piétons en 2019).
- On observe parmi les facteurs d'accidentalité mortels, la présence de substances psychoactives dans un accident, elle l'était en revanche dans 3 accidents en 2020 et en 2019. Deux malaises sont à l'origine des accidents mortels (aucun lors des deux années précédentes).

La préfecture rappelle qu'avec l'allègement des mesures sanitaires, il est essentiel de retrouver les bonnes habitudes pour une conduite en toute sécurité : « Quand on tient à quelqu'un, on le retient ».

Source : données provisoires BAAC Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation) et ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

**Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers